

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 35 (1909)
Heft: 18

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Section de *La Chaux-de-Fonds* : *J. Crivelli*, architecte ; *L. Paccanari*, ingénieur.
4. Section de *Fribourg* : *F. Broillet*, architecte ; *A. Gremaud*, ingénieur cantonal.
5. Section de *Genève* : *F. Fulpius*, architecte ; *L. Viollier*, architecte.
6. Section des *Grisons* : *J. Solca*, ingénieur en chef ; *E. v. Tscharner*, architecte.
7. Section de *Neuchâtel* : *A. Hotz*, ingénieur cantonal.
8. Section de *St-Gall* : *W. Bæsch*, ingénieur ; *A. Ehrenspacher*, architecte cantonal ; *L. Löbeck*, architecte ; *K. Straumann*, ingénieur.
9. Section du *Tessin* : *R. v. Krannichfeldt*, architecte ; *A. Marazzi*, architecte ; *G. Rusca*, ingénieur ; *A. Schrafl*, jun. ingénieur ; *P. Zanini*, architecte.
10. Section de *Vaud* : *H. Develey*, ingénieur ; *A. Laverrière*, architecte ; *P. Manuel*, ingénieur ; *E. Quillet*, architecte ; *L. Villard*, architecte.
11. Section des *Waldstätten* : *Griot*, architecte ; *F. Keller*, ingénieur ; *Alb. Meyer*, architecte ; *Märi*, ingénieur ; *Schaad*, ingénieur.
12. Section de *Zurich* : *K. Arnold*, ingénieur ; *A. Asper*, architecte ; *A. Bernath*, ingénieur ; *R. Bischof*, architecte ; *O. Brennwald*, architecte ; *F. Fietz*, architecte cantonal ; *V. Flück*, architecte ; *A. Frick*, ingénieur ; *J. Gros*, architecte ; Prof.-Dr *Gull*, architecte ; Prof. *K.-E. Hilgard*, ingénieur ; *A. Jegher*, ingénieur ; *C. Jegher*, ingénieur ; Dr *W. Kummer*, ingénieur ; *J. Lüchinger*, ingénieur ; *Th. Oberländer*, architecte ; *O. Pfleghardt*, architecte ; *A. Trautweiler*, ingénieur ; *F. Wehrli*, architecte ; *H. Ziegler*, architecte.

Ouverture de la séance à 6 3/4 h. par le président, M. le colonel Naville.

1. Le *procès-verbal* de l'assemblée des délégués du 6 juin 1909, à Soleure, publié dans le du No 25 juillet 1909, page 152 du *Bulletin technique*, est adopté.

2. *Comptes*. — Sur le rapport de la section du Tessin, chargée de la vérification de la comptabilité des deux dernières années, les comptes des exercices 1907 et 1908 sont approuvés. L'avoir de la Société, à fin 1908, était de Fr. 6499,70.

3. *Budget pour 1909 et 1910*. — Le caissier présente, au nom du Comité central, un budget pour les années 1909 et 1910, portant, aux recettes, Fr. 15 500 et aux dépenses, Fr. 14 700. Les recettes sont calculées sur la base d'une cotisation annuelle de Fr. 10 par membre ; au chapitre des dépenses figurent Fr. 3000 par an pour le Secrétariat permanent et Fr. 2000 pour la subvention annuelle à la « Maison bourgeoise ». Un traitement de Fr. 3000 pour le secrétaire est suffisant tant qu'il pourra se livrer à d'autres occupations mais il faudra certainement l'élever lorsqu'il sera obligé de consacrer tout son temps à ses fonctions.

Après avoir entendu le rapport détaillé du président du Comité central sur la nécessité de créer un secrétariat permanent et sur l'opportunité d'une subvention à la publication de la « Maison bourgeoise » l'assemblée décide, sur la proposition de MM. Joos et Schafir, à l'unanimité moins 3 voix, de porter à Fr. 15 la cotisation annuelle de chaque membre afin d'obtenir les crédits nécessaires pour les deux postes mentionnés plus haut.

La création du secrétariat permanent est approuvée et des pleins pouvoirs sont donnés au Comité central pour pourvoir la place d'un titulaire et le rémunérer dans la mesure des moyens disponibles. La subvention à la publication de la « Maison bourgeoise » sera portée, pour les années 1910 et 1911 à Fr. 2500 par année, dans la supposition que l'allocation pour 1909 a déjà été versée.

4. *Propositions à l'assemblée générale*.

a) Le lieu et la date de la prochaine assemblée ne sont pas encore fixés, aucune section ne s'étant encore annoncée pour organiser la prochaine fête. La suite de cette affaire est confiée au Comité central ;

b) L'assemblée des délégués propose à l'assemblée générale de confirmer les deux membres restants nommés par elle du Comité central, M. le colonel G. Naville et M. Peter, ingénieur, et de nommer, à la place de M. P. Ulrich, architecte, qui se retire, M. le Prof.-Dr Bluntschli, dans la supposition que la section de Zurich élira, conformément aux statuts, les deux autres membres du Comité central ;

c) *Membres d'honneur* : aucune proposition n'étant présentée par les sections, il n'y a pas lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres d'honneur ;

d) *Revision des statuts* : le président fait ressortir la nécessité de cette révision ; le projet de nouveaux statuts est distribué et l'assemblée invitée à étudier ce projet au sein des sections pendant l'hiver prochain afin qu'il puisse être discuté dans l'assemblée des délégués du printemps prochain.

5. *Divers*. — La Société pour la navigation intérieure de Genève met à la disposition de l'assemblée 100 exemplaires imprimés de sa réponse au rapport des Chemins de fer fédéraux sur la Navigation intérieure en Suisse.

Séance levée à 8 heures.

Le Secrétaire,

H. PETER.

Zurich, 8 septembre 1909.

CONCOURS

Résultats du concours au deuxième degré pour le bâtiment scolaire des Délices, à Genève¹.

1^{er} prix, de Fr. 1400, au projet « Lulu », de MM. Peloux et de Rham, Genève.

2^e prix, de Fr. 1300, au projet « Germaine », de M. Marc Camoletti, Genève.

3^e prix, de Fr. 1200, au projet « Chanteler », de M. Henry Baudin.

4^e prix, de Fr. 1100, au projet « Le Parc », de MM. Gorcin et Bizot, architectes.

5^e prix, de Fr. 1000, au projet « Lycée », de MM. Maurette et Henchoz, Genève.

Les projets sont exposés du 12 au 25 septembre, dans la grande salle de la Mairie (annexe) de Plainpalais, de 9 heures du matin à 5 h. du soir.

¹ Voir *Bulletin technique*, 1908, page 276.